

DE QUEL TYPE DE permis de circonstance AVEZ-VOUS BESOIN?

Un permis de circonstance (PC) est obligatoire si vous souhaitez servir de l'alcool à l'extérieur d'une résidence, d'un lieu privé ou d'un établissement titulaire d'un permis ou vendre de l'alcool n'importe où à l'extérieur d'un établissement titulaire d'un permis.



PC POUR UN ÉVÉNEMENT PRIVÉ

- L'événement est strictement sur invitation.
- L'événement ne peut pas être annoncé au public.

EXEMPLES

Mariages, anniversaires, fêtes pré-nuptiales, les enterrements de vie de garçon et de vie de fille.



PC POUR UN ÉVÉNEMENT PUBLIC

- L'événement est ouvert au public.
- L'événement peut être annoncé au public.
- De l'alcool peut être vendu pour collecter des fonds ou pour réaliser des profits.

Les PC pour un événement public sont délivrés uniquement aux organismes de bienfaisance enregistrés, aux organismes sans but lucratif mis sur pied pour promouvoir des objectifs caritatifs, éducatifs, religieux ou communautaires, et aux organisateurs d'événements désignés comme étant d'envergure municipale, provinciale, nationale ou internationale.



PC POUR UN ÉVÉNEMENT PROMOTIONNEL DE L'INDUSTRIE

- L'événement vise à faire la promotion des produits d'un fabricant d'alcool par la distribution d'échantillons.
- La vente d'alcool pendant l'événement ne doit pas avoir pour but la réalisation de gains ou de profits.

Indépendamment du type de permis, des options « **avec vente** » et « **sans vente** » sont proposées, selon la façon dont vous prévoyez servir de l'alcool pendant votre événement :

PERMIS

« avec vente »

- Vous prévoyez avoir un bar payant pendant votre événement.
- Vous prévoyez vendre des billets, exiger des droits d'entrée pour votre événement durant lequel de l'alcool sera servi, ou vous prévoyez vendre des tickets de boisson lors de l'événement.

ou

PERMIS

« sans vente »

- Vous ne ferez **pas** payer les consommations aux invités (vous ne prévoyez pas vendre de billets pour de l'alcool ni avoir de bar payant).
- Vous ne ferez **pas** payer l'entrée aux invités (vous ne prévoyez pas vendre de billets ni exiger de droits d'entrée).

Demandez votre PC en ligne au www.agco.ca/fr/iCAJO